

Actualité européenne – La Slovénie, « bon élève de l'Europe », préside l'Union au premier semestre 2008

En succédant au Portugal le 1^{er} janvier 2008, la Slovénie devient le premier des 10 Etats membres entrés dans l'Union en 2004 à assumer la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Rappelons que l'ordre des présidences du Conseil de l'Union est approuvé à l'unanimité par le Conseil des ministres, selon des critères qui ont évolué au fur et à mesure de l'élargissement de l'Union. La dernière liste de rotation, approuvée en 2005, tient compte des critères de taille et de localisation géographique des Etats membres, de façon à ce que chaque groupe de trois pays successifs (également appelé troïka) soit composé de trois pays de taille différente : grand, moyen et petit. Ainsi, après la troïka Allemagne – Portugal – Slovénie succèdera le groupe France - République tchèque – Suède.

Lors d'une conférence de presse tenue le 20 décembre à Bruxelles, le ministre slovène des Affaires étrangères Dimitrij Rupel, a officiellement présenté les quatre priorités de la présidence slovène :

- **Le succès du processus de ratification du Traité de Lisbonne**

La présidence slovène vise une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 et montrera l'exemple en le ratifiant tôt dans l'année, en janvier ou février.

- **La poursuite de l'élargissement de l'Union**

La Slovénie souhaite remettre à l'ordre du jour l'Agenda de Thessalonique de 2003, selon lequel les pays des Balkans occidentaux ont tous vocation à entrer dans l'Union s'ils respectent les trois critères d'adhésion fixés par le Conseil européen de Copenhague en 1993 : des institutions stables, une économie de marché viable, et la capacité à assumer les obligations juridiques découlant de l'adhésion (ce que l'on appelle communément « l'acquis communautaire »).

Les pays concernés sont au nombre de cinq et se trouvent à des stades divers dans le processus qui mène à l'adhésion: la Bosnie-Herzégovine, la Serbie (y compris le Kosovo), l'Albanie et le Monténégro sont des candidats potentiels. La République yougoslave de Macédoine (ARYM) est officiellement candidate depuis décembre 2005. La Croatie est la plus avancée, ayant entamé ses négociations d'adhésion avec l'Union en 2006.

Dans ce contexte, la Slovénie accordera une attention particulière à la question du statut du Kosovo, notamment après l'échec des négociations à l'ONU en décembre dernier.

- **La poursuite de la stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi**

Le deuxième cycle (2008-2011) de la stratégie de Lisbonne renouvelée sera lancé lors du Conseil européen de mars. La présidence entend jouer un rôle de médiateur entre d'une part le cadre initialement défini, et d'autre part la nécessité de répondre à de nouveaux défis et de corriger les défaillances constatées.

- **La politique énergétique et de lutte contre le changement climatique**

Ce dossier occupera le Conseil européen de mars 2008 « et très probablement aussi celui de juin », selon le ministre slovène des Affaires étrangères.

Des propositions législatives détaillées sont annoncées par la Commission européenne pour le 23 janvier 2008, notamment sur la répartition des charges entre Etats membres pour la réalisation des objectifs du Plan d'action de mars 2007 – réduire les émissions de CO2 de 20% d'ici 2020 et porter la part des renouvelables dans le bouquet énergétique de l'UE à 20% d'ici 2020-. Les Etats membres disposeront d'un délai très court pour examiner ces propositions d'ici le Conseil européen de mars.

La présidence slovène s'efforcera également de faciliter un accord sur la libéralisation du marché intérieur du gaz et de l'électricité et poursuivra le dialogue énergétique avec les autres pays du monde.

Plusieurs dossiers législatifs importants pour le secteur devraient par ailleurs aboutir sous présidence slovène. Outre les dossiers annoncés par la Commission européenne dans son programme de travail pour 2008 (voir ELPS 71), la présidence slovène devrait tenter de parvenir à un accord sur la proposition de directive-cadre sur la protection des sols - renvoyée à la présidence slovène faute d'un accord au Conseil Environnement du 20 décembre 2007. Le Conseil entamera également les négociations sur les dossiers concernant les migrations économiques – légales et illégales -, notamment sur la proposition de directive prévoyant des sanctions à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

La Slovénie en 4 particularités

- Elle est l'un des plus petits Etats membres de l'UE (20.173 Km²) mais sa superficie est presque 10 fois supérieure à celle du Luxembourg, et 64 fois supérieure à celle du territoire de Malte. Relativement peu peuplé (99,1 hab./km²), le territoire slovène est couvert pour plus de la moitié par des forêts
- Elle fut la première à se détacher, en 1991, de l'ex-Yougoslavie
- Le 1^{er} janvier 2007, elle est le premier des Etats entrés en 2004 à adopter l'Euro
- Elle est depuis le 1^{er} janvier 2008 le premier des dix Etats membres du cinquième élargissement de l'UE à assurer la présidence du Conseil de l'Union européenne

Le Parlement européen adopte le budget 2008 de l'Union européenne

Le Parlement européen a adopté le 13 décembre dernier, en seconde lecture, le budget de l'Union européenne pour 2008. Ce budget s'élève à **129,14 milliards d'euros en crédits d'engagement** (pour des dépenses pluriannuelles) soit 2,2% de plus que le budget 2007, et **120,34 milliards d'euros en crédits de paiement**, soit 5,7% de plus que le budget 2007. Exprimé en crédits de paiement, ce budget représente 0,96% du revenu national brut de l'UE.

La part la plus importante du budget, soit 45% de l'ensemble des dépenses, sera consacrée à des mesures visant à dynamiser la croissance

économique et à renforcer la cohésion dans les 27 Etats membres. La rubrique consacrée aux ressources naturelles (agriculture, développement rural, environnement, pêche) recevra 42,6% des fonds. Cette distinction n'est toutefois valable qu'en crédits d'engagement. En crédits de paiement pour 2008, les ressources naturelles restent le principal poste de dépense de l'UE avec 44,2% devant la rubrique « croissance durable ».

A noter pour le secteur, **les investissements dans les réseaux de transport et d'énergie vont augmenter de 93% en comparaison avec 2007** (où il ne s'élevait qu'à 112 millions d'euros)

grâce à deux milliards d'euros destinés à financer des projets transfrontaliers. 940 millions d'euros de crédits d'engagement (et 300 millions en crédits de paiement) sont prévus pour le système de navigation par satellite Galileo.

La dotation du programme environnemental Life +, augmentera quant à elle de 11%. Life + apporte un soutien financier au développement et à la mise en œuvre de la politique européenne de l'environnement et du développement durable dans chacun des 4 domaines prioritaires du 6^{ème} Plan d'Action pour l'Environnement (2002-2012) : climat, nature et biodiversité, santé, ressources naturelles/déchets.

Stratégie de Lisbonne renouvelée : les propositions de la Commission

La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi repose sur un partenariat étroit entre Etats membres et Commission européenne. Les Etats membres mettent en œuvre la stratégie dans les plans nationaux de réformes (PNR), et la Commission quant à elle propose des actions communautaires qui complètent et renforcent les PNR.

C'est dans ce cadre que la Commission a formulé, le 11 décembre 2007, ses propositions sur le renouvellement de la stratégie de Lisbonne pour les trois années à venir.

La Commission, tout en conservant l'esprit de la stratégie telle qu'elle a été définie en 2000, identifie quatre grandes priorités : l'économie de la connaissance, l'environnement des entreprises, l'innovation et la recherche et

l'énergie. Parmi les mesures préconisées en matière de politique énergétique, la Commission souhaite que les Etats membres s'engagent d'ici 2010 à :

- Réviser leurs instruments économiques pour lutter contre le réchauffement climatique ;
- Concrétiser l'interconnexion des réseaux d'énergie ;
- **Inclure un critère d'efficacité énergétique dans les marchés publics et une obligation de réduction de la consommation d'énergie pour les bâtiments publics.**

Ce dernier point est important pour le secteur des travaux publics. Déjà, dans une proposition de directive présentée en décembre 2007 relative à la promotion de véhicules routiers propres

grâce aux marchés publics, **la Commission propose d'appliquer des critères d'attribution de marchés publics harmonisés au niveau européen**, reposant à la fois sur les coûts d'exploitation liés à la consommation d'énergie des véhicules, à leurs émissions de CO2 et à leurs émissions de polluants, et ce pour toute la durée de vie des véhicules.

Il semble que la Commission souhaite étendre une approche similaire à d'autres types de marchés. Les critères d'attribution d'un marché pourraient par exemple inclure des critères de performance énergétique des bâtiments (la directive correspondante devant être révisée en 2008) et éventuellement, à terme, concerner les **coûts d'exploitation** des infrastructures.

En bref...

Jean-Louis Bourlanges quitte son mandat de parlementaire européen

Jean-Louis Bourlanges, député ADLE au Parlement européen depuis 1989, quitte son mandat. Il sera remplacé par Brigitte Foure, conseillère régionale (UDF) de Picardie, 2^{ème} adjointe au maire d'Amiens, qui était deuxième sur la liste « UDF-Europe » de la circonscription Nord-Ouest aux élections européennes de 2004.

Il avait déjà démissionné en 2005 de la présidence de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures. Cette commission est désormais présidée par Jean-Marie Cavada (ADLE). Rappelons que la France compte actuellement 78 députés au Parlement européen.

Le président Bernasconi mène un voyage d'étude à Londres les 17 et 18 janvier 2008

Comme lors des précédents voyages d'études, cette mission sera consacrée au thème du financement des infrastructures de transport, à travers l'exemple du péage urbain de Londres et les partenariats publics privés (PFI). Une réunion bilatérale avec la fédération britannique du génie civil, la CECA (*Civil Engineering Contractors Association*) est également prévue.

Le référendum ne devrait plus être obligatoire en France lors des prochaines adhésions à l'Union européenne

La France s'apprête à modifier l'article 88-5 de la Constitution. Cet article impose depuis 2005 la tenue d'un référendum sur la ratification de toute nouvelle adhésion à l'UE après celle de la Croatie (prévue pour 2010). Selon un avant-projet de réforme constitutionnelle en France, le président français aura à l'avenir le choix de soumettre la décision de ratification soit à un référendum, soit au parlement réuni en Congrès, où elle devra être adoptée à une majorité des trois cinquièmes. La clause du référendum obligatoire avait été introduite dans la Constitution dans le contexte du débat sur une future adhésion de la Turquie. Lors d'une audition en septembre devant la commission Balladur sur la réforme des institutions, le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet, avait déjà indiqué la possibilité d'un abandon de l'obligation référendaire. L'avant-projet de loi aurait l'aval du président Nicolas Sarkozy, même si ce dernier reste opposé à l'adhésion de la Turquie à l'Union.

Pour toute information complémentaire

Marie EILLER (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : eillerm@fntp.fr)

Clémence MALARET (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : malaretc@fntp.fr) ou europe@fntp.fr